

CHARTRE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE MUSIQUE ESPÉRANCE

Mystérieuse médiatrice entre les hommes, vieille comme le monde, aussi partagée que la lumière du soleil, la Musique parle le langage universel de la vie et de la mort, de la douleur, de la joie, de l'espérance.

C'est pourquoi, nous les musiciens et les amis de la musique, nous avons compris qu'elle pouvait rapprocher les hommes et les rendre plus solidaires.

Forts de cette conviction, nous entendons agir en faveur de ceux qui souffrent, privés de la santé, du droit au travail ou à l'enseignement, de la dignité humaine, de la sécurité et de la paix dans leurs pays.

Fidèle à la source qui l'a fait naître par la volonté du pianiste Miguel Ángel Estrella lors de sa libération des prisons des dictatures sud-américaines, notre ONG Musique Espérance se veut, dans le respect des libertés, indépendante de toute option partisane, politique ou confessionnelle.

Au sein de la Fédération Internationale Musique Espérance, les adhérents déclarent qu'il est essentiel :

- de promouvoir la musique et son apprentissage en priorité dans les lieux défavorisés.
- de veiller en tous lieux, à respecter, spécialement dans les programmes d'enseignement et de développement, les traditions artistiques populaires qui constituent les racines culturelles des communautés humaines, part de notre patrimoine universel.
- de privilégier la formation de jeunes « promoteurs socioculturels en art » en vue de préparer des animateurs pour les lieux les plus en difficulté.
- de favoriser, surtout auprès des publics d'enfants et de jeunes, l'égalité des chances, l'ouverture à une culture de Paix au moyen des programmes artistiques, musicaux en particulier, capables de susciter leur participation active et de les éveiller à la solidarité.
- de promouvoir une fonction critique de l'art, fondée sur :
 - * une volonté de lutter contre le déferlement d'une sous-culture commerciale, éphémère, génératrice de violence et d'exclusion, susceptible d'envahir les créations issues de racines culturelles profondes en les dénaturant.
 - * le refus d'utiliser les seuls critères commerciaux, ennemis de l'égalité des chances, comme éléments de référence et de jugement.

Dans cet esprit, les adhérents s'engagent :

- à établir et à favoriser, au sein de la FIME, en tous pays, des échanges constructifs, soucieux d'information mutuelle, une volonté de travailler dans l'unité et le respect des diversités, en référence aux principes et convictions qui ont conduit à la fondation de Musique Espérance.
- à promouvoir l'organisation d'une rencontre internationale annuelle de tous les adhérents afin de mieux se connaître et de mieux répondre aux demandes et sollicitations toujours plus nombreuses qui nous arrivent du monde entier.

Paris, le 24 Novembre 2001